

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/034 /MTJ.DGTFP.DFP
Portant intégration et nomination
de Monsieur MOUNTSAKA David ex-of-
ficiier de l'A.P.N. dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23 du 20.1.1959 fixant les
modalités d'intégration des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
catégories AI ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/496/FP du
5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant no-
mination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant no-
mination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Procès-Verbal du 17.12.1975 de la Com-
mission chargée des intégrations des Ex-Militaires dans
la Fonction Publique ;
(/u l'arrêté n° 5309 du 20.10.1979 portant af-
fectation de certains Agents dans différents départements
ministériels ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 59/23 du 30.1.1959 et du Procès-Verbal de la commission chargée des intégrations des ex-Militaires de l'A.P.N. susvisés, Monsieur MOUNTSAKA David ex-officier de l'Armée Populaire Nationale est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur en Chef de 4° échelon indice 1950.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 JANVIER 1980.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie

Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAIBA-TAIBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LCPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGTFP/DEF	3
DEF/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M	1
DG	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2